



Built to Lead

Pour publication immédiate : 5/24/2016

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

**LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE UNE NOUVELLE MESURE LÉGISLATIVE
VISANT À METTRE FIN À L'ÉCHAPPATOIRE FISCALE DES SARL**

La mesure législative limite les contributions des SARL à 5000 \$ et les empêche de contourner les exigences traditionnelles en matière de divulgation

Le Gouverneur Cuomo propose une mesure législative incluant une option n'ayant des répercussions que sur ceux qui se présentent au poste de gouverneur

Le Gouverneur Cuomo : « Adoptez-les tous, ou adoptez-en autant que vous voulez, mais au moins, adoptez ceux qui touchent quiconque se présente au poste de gouverneur. Moi d'abord - adoptez le projet de loi et je le ratifierai dès aujourd'hui. »

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui qu'il propose une mesure législative mettant fin à l'échappatoire fiscale des SARL dans l'État de New York. Le gouverneur a présenté huit projets de loi - un pour chaque bureau politique et un pour chaque bureau d'élu de l'État -, exigeant que les sociétés à responsabilité limitée (SARL) soient traitées comme des sociétés traditionnelles, avec un plafond de 5000 dollars sur les contributions. Les projets de loi empêcheraient les SARL de contourner les exigences en matière de divulgation et feraient en sorte que les entreprises n'usent pas d'une influence démesurée en politique et durant les élections ayant lieu partout dans l'État.

« La population de New York demande des changements, et il est temps que nous prenions des mesures pour regagner la confiance du public en mettant fin à l'échappatoire fiscale des SARL et en amenant l'équité dans notre système de financement des campagnes, **a déclaré le Gouverneur Cuomo**. Durant des années, j'ai proposé de mettre fin à l'échappatoire fiscale des SARL - l'un des défauts les plus flagrants de notre système de financement des campagnes -, et chaque année le projet de loi est freiné. Je présente, cette année, huit projets de loi différents visant à mettre fin à cette échappatoire - un pour chaque bureau d'élu dans l'État. « Adoptez-les tous, ou adoptez-en autant que vous voulez, mais au moins, adoptez ceux qui touchent quiconque se présente au poste de gouverneur. Moi d'abord - adoptez le projet de loi et je le ratifierai dès aujourd'hui. »

L'échappatoire fiscale des SARL favorise les abus, les entreprises profitant souvent de

la lacune dans la loi de l'État en vue de faire en sorte que de nombreuses SARL donnent des millions de dollars à des campagnes politiques, des candidats se présentant à des postes publics et des élus de New York.

Durant plusieurs années, le Gouverneur Cuomo a présenté une mesure législative visant à mettre fin à l'échappatoire fiscale des SARL. Ces appels n'ont entraîné aucun changement de loi. Depuis 2010, 14 projets de loi distincts ont été présentés dans la Législature d'État dans le but de mettre fin à l'échappatoire fiscale des SARL.

Le gouverneur croit que nous devons établir de nouvelles règles pour quiconque se présente à un poste public dans l'État de New York. Le gouverneur propose cette année huit projets de loi conçus pour mettre fin à l'échappatoire fiscale des SARL, toutes s'appliquent aux candidats qui se présentent au poste de gouverneur :

1. Tout le monde (tous les candidats se présentant à un poste politique d'État)
2. Candidats au poste de gouverneur ou à la Législature d'État
3. Candidats au poste de gouverneur ou au Sénat d'État
4. Candidats au poste de gouverneur et à l'Assemblée de l'État
5. Candidats aux postes de gouverneur, de procureur général et de contrôleur
6. Candidats aux postes de gouverneur et de procureur général
7. Candidats aux postes de gouverneur et de contrôleur
8. Candidat au poste de gouverneur

**Les limitations s'appliqueraient aux contributions fournies directement à un candidat, ou par un parti politique, un comité ou une organisation.*

La loi sur les campagnes électorales fédérales (FECA) de 1971 est la principale loi régissant les dépenses et les collectes de fonds dans le cadre des campagnes politiques aux États-Unis. En 1974, la Législature de l'État de New York a annulé une interdiction qui empêchait les sociétés de faire des dons à des campagnes politiques, imposant à la place une limite de 5000 dollars.

Jusqu'en 1996, la loi sur les élections de New York était alignée sur la FECA et respectait le plafond sur les dons faits par des entreprises et des sociétés à des campagnes politiques, tout en obligeant une divulgation complète. En 1996, le Comité des élections de l'État de New York s'est dégagé de la loi fédérale et a décidé que les SARL seraient traitées comme des individus distincts à part pour ce qui était des contributions à des campagnes.

La décision a permis aux SARL de faire des contributions allant jusqu'à 60 800 \$ par candidat dans une élection d'État ou d'un maximum de 150 000 \$. La loi permettait également à ces entreprises de faire des dons dans un anonymat accru et à des niveaux beaucoup plus grands que toute autre entité d'affaires, d'entreprise ou de partenariat dans l'État.

En avril 2015, le Comité des élections de l'État a voté en vue de mettre fin à l'échappatoire fiscale des SARL, et a pris une nouvelle décision sur les contributions de ces dernières. Le comité s'est retrouvé dans une impasse, votant 2-2 sur la question et échouant à renverser la décision de 1996.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418